

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 304

Artikel: La bataille des travailleurs de la SIP
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gande sans souci pour l'efficacité de leur demande. D'autres au contraire préfèrent arriver en dernière position et peser ainsi de tout leur poids sur les discussions en cours. Ainsi à propos de la sécurité sociale : les communistes se sont hâtés ; le gouvernement et le Parlement n'ont pas manqué l'occasion de leur opposer un contre-projet ; et le peuple n'a pas pu choisir entre les trois initiatives et le contre-projet.

Les avantages de l'initiative législative

Une amélioration possible : l'introduction de l'initiative législative ; elle a échoué à plusieurs reprises, mais actuellement il semble qu'un consensus

existe quant à son opportunité. Et en effet, la plupart des initiatives actuelles sont en réalité d'un niveau législatif. En faire des objets constitutionnels alourdit considérablement la procédure. Comme le gouvernement et le Parlement se croient obligés de riposter à ce même niveau, on aboutit à ancrer dans la Constitution des aspects réglementaires et à empêcher ainsi des adaptations nécessaires.

Il en résulte aussi beaucoup de difficultés pour intégrer la volonté du souverain : à mélanger principes et dispositions d'application, on ne sait plus si les citoyens ont refusé (ou accepté) un choix fondamental et/ou la manière de le réaliser ; voir l'assurance maladie : est-ce le caractère obligatoire qui n'a pas trouvé grâce devant le peuple,

ou est-ce la crainte de cotisations individuelles trop élevées qui a primé ?

Des vestiges

Ces insuffisances, ces ambiguïtés dans la pratique de la démocratie directe s'expliquent en partie par leurs origines. Ces procédures de participation populaire ont été imaginées il y a un siècle et plus. Elles caractérisent une démocratie plébiscitaire où le citoyen dispose d'un choix limité au OUI/NON dans la phase ultime du processus de décision. Alors, cent ans après, ces procédures sont-elles toujours adéquates dans une société où les moyens de communication ont modifié les rapports des hommes entre eux et avec la réalité ?

GENÈVE

La bataille des travailleurs de la SIP

Huit cent cinquante ouvriers et employés : la première assemblée générale des travailleurs de la SIP (Société des instruments de physique) depuis la création de la maison refuse les trente-deux licenciements et la suppression de l'indexation des salaires décidés par la direction.

La « Voix ouvrière » consacre un long article à l'événement qui ne trouve pas le moindre écho dans la presse dite d'information.

Surprise pour les patrons

Le refus des travailleurs était inattendu. La direction avait veillé à bien choisir les licenciés : surtout des frontaliers, des étrangers (parfois avec un permis C), et malheureusement quelques Suisses dont l'un a trente ans de maison.

On s'attendait donc en haut lieu de la part des deux commissions « ouvriers » et « employés »

à des contre-propositions acceptables : un mois de salaire supplémentaire pour les licenciés, l'espoir d'une indexation partielle (2 % ?) en avril.

Des exigences sans compromis

Rien de tout cela : l'assemblée exige le maintien du plein emploi et la compensation intégrale du coût de la vie. Le jour suivant, le comité genevois des métaux (FTMH) apporte son soutien à la démarche des travailleurs de la SIP et la convocation d'une deuxième assemblée générale est décidée (elle se tiendra d'ici trois semaines).

L'affaire n'est pas gagnée d'avance.

Le refus quasi unanime des propositions patronales acquis dans l'atmosphère enthousiaste d'une assemblée doit déboucher, pour être efficace, sur une prise de conscience, une activité militante, auxquelles les années de prospérité ne nous ont pas préparés.

Ajoutons à cela la situation difficile de la SIP. Celle qui fut la plus prestigieuse des entreprises genevoises du secteur des machines subit depuis

des années les conséquences d'une gestion qui doit plus à l'appartenance familiale qu'à la valeur personnelle. Comme d'autres, elle est tombée sous la coupe de la Suisse alémanique, et le 25 % d'actions acquis par Hoffmann-La Roche devrait permettre de diriger la maison, le reste, 75 %, étant très disséminé. Il semble cependant que le développement de l'appareillage médical n'ait pas répondu aux espoirs fondés sur lui et que les chimistes bâlois aient été amenés à se désintéresser des différentes participations qu'ils avaient acquises dans ce secteur.

L'incohérence

Cela expliquerait en partie l'impression d'incohérence qui se dégage de l'actuelle gestion de la SIP : on engage en octobre dernier pour licencier deux mois plus tard, et aujourd'hui on démantèle les laboratoires de métrologie et d'électronique dont les recherches conditionnent l'avenir d'une entreprise qui se veut de pointe.

La SIP : une affaire à suivre à tous les niveaux.